

OFFRE N°

50953

SECTEUR

RESTAURATION

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

1 AN(S)

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CAMPUS DU LAC - RECRUTEMENT DU 01/06/26

AU 05/06/26

LIEU

BORDEAUX ET PÉRIPHÉRIE - DÉPARTEMENT DE

LA GIRONDE - NOUVELLE-AQUITAINE

POSTULEZ AVANT LE

05/06/2026

PRISE DE POSTE

01/07/2026

CONTACT

Sylvie LALLEMAND

slallemand@cnarm.fr

06 92 70 07 77

STANDARD

☎ 02 62 15 00 00

Pâtissier - H/F - Certificat de Spécialisation dessert - Contrat d'apprentissage - 1 an

► DESCRIPTIF

A l'issue de votre formation, vous êtes rigoureux et créatif pour confectionner de nombreuses recettes. Votre passion pour la pâtisserie emmènera les clients dans un univers particulier. Vous faites la production des desserts dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Vos missions : - Dressage, envoi des desserts et communication au cours du service dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité - Participation à l'élaboration de la carte des desserts - Participation aux approvisionnements - Mise en oeuvre des règles d'hygiène, de sécurité au travail et de gestion durable des ressources

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

CAP/BEP ou équivalent

DIPLOME REQUIS :

CAP Agent polyvalent de restauration

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Avoir une première expérience dans la restauration.

Etre titulaire d'un des diplômes suivants : CAP cuisine, CAP

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

Pâtisserie - BP Arts de la Cuisine ou Bac Pro Cuisine ou Bac Pro

Boulangier-Pâtissier - BTS MHR option B

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Aucun

LANGUE(S) :

Connaissances de base

INFORMATIQUE :

Aucune

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

Assiduité, Dynamisme, Flexible et Forte motivation pour la restauration, le contact client et la communication, Sérieux, Responsable - Véhicule personnel souhaitable pour les horaires de nuit.

► RÉMUNERATION

Salaire BRUT : 1823 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation